

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 AOÛT

Hier et Aujourd'hui

Un temps fut où le parti républicain se faisait un devoir de défendre la liberté de réunion. Il protestait énergiquement non seulement contre les atteintes qu'on portait à l'exercice de cette liberté, mais raillait avec esprit parfois, avec virulence toujours, les précautions prises pour assurer le maintien de l'ordre dans la rue. Ce ne sont plus là que des souvenirs dont l'évocation même est désagréable. Aujourd'hui, lorsqu'on tient une réunion, le gouvernement républicain ne se contente plus de déployer des forces de police. Il recourt à l'armée. Le quartier qui environne le cirque Fernando semblait mardi soir une place en état de siège et l'effet était d'autant plus singulier qu'en réalité il ne s'est produit aucun incident qui justifiait ce luxe de mesures de précaution contre un danger que l'événement a prouvé être purement imaginaire.

Il serait intéressant de remettre sous les yeux du public ce que les journaux républicains écrivaient, il y a vingt ans, contre le gouvernement impérial. Ils déclamaient alors que de pareilles mesures n'étaient pas seulement excessives mais maladroites ; qu'elles avaient pour résultat inévitable de faire disparaître les dernières hésitations des indécis ; qu'elles ne créaient pas un seul ami au gouvernement et lui en enlevaient un grand nombre.

Les amis du gouvernement d'alors répondaient qu'il fallait bien que celui-ci se défendit ; c'est justement ce que répondent aujourd'hui les républicains. Les analogies pourraient se poursuivre plus loin encore, mais nous n'avons point à défendre le régime ni même à le prémunir contre les fautes qu'il lui convient de commettre. L'attitude que le parti républicain au pouvoir est obligé de prendre à l'égard des libertés qu'il défendait autrefois, est pour lui un châtiement, pour la France un enseignement dont elle ne perdra pas le fruit.

JACQUES D'AULNE.

Le salut de la République

Par les nuits sombres, dans Paris, au milieu d'un carrefour mal famé, des individus se battent ; les injures pleuvent en même temps que les coups de couteau.

Passent des gens qui veulent rétablir la paix entre ces batailleurs.

Aussitôt les injures cessent et les couteaux de jouer dans une autre direction.

Les gredins qui se disputaient et se lardaient ont fait trêve et se précipitent sur les passants qui les ont dérangés.

Cette histoire, qui se renouvelle fréquemment, ne paraît-elle pas être quelque peu celle de la concentration républicaine ?

Opportunistes, radicaux, socialistes, possibilistes et intransigeants se déchiraient à belles dents il y a quelques semaines.

Mais voici les élections générales et les chefs de ces groupes ennemis disent à leurs soldats :

Tendons-nous la main et tombons sur les conservateurs qui ont la prétention de rétablir le calme dans le pays.

Bien entendu, aussitôt les élections terminées, les querelles recommenceront plus bruyantes et plus terribles qu'avant.

Si l'union de tant d'éléments opposés, union prêchée par les journaux officiels, réussissait à triompher, quel sera donc le résultat de cette victoire ?

Ce sera de nous donner une Chambre des députés au moins aussi divisée que la Chambre qui vient de disparaître.

En un mot, l'union provisoire des républicains de toute nuance a pour but d'assurer pendant la prochaine législature la continuation des désordres dont nous venons de souffrir quatre années durant.

Les journaux officiels et les orateurs opportunistes appellent ça « le salut de la République ».

A la vérité, ce serait l'achèvement de la ruine de la France.

LEURS AVEUX

Nos adversaires se tiennent pour vaincus d'avance dans la lutte électorale. Leurs journaux, découragés, n'osent plus leur conseiller un autre parti que de tomber avec grâce. Voici le salut du plus important de ces journaux, le Temps :

« Il convient de dire que rien n'est fini tant que les élections législatives n'ont pas eu lieu, que la bataille en apparence gagnée peut encore être changée en défaite. »

Au XIX^e Siècle, on ne se fait pas plus d'illusions qu'au Temps :

« Personne, parmi les chefs du parti (jacobin), n'a éprouvé le besoin de prendre l'initiative d'une organisation semblable à celle qui nous a valu la victoire en 1876, en 1877 et en 1881.

« C'est la coalition réactionnaire qui, maintenant, a recours aux procédés que le parti républicain employait autrefois, et c'est le parti républicain qui les dédaigne. Les républicains, à l'approche de cette grande échéance, jugent-ils donc inutile, etc.

« Les chefs du parti républicain sont en train d'assumer par leur inaction la plus terrible des responsabilités. »

Ce sont les sages du parti qui moralisent de la sorte.

L'Estafette, Peyrou et Ferry tombent de concert sur le dos de Goblet, qui est successivement assimilé par eux à un « semeur de discorde », un « équilibriste présomptueux », un « hypocrite indigne », un « palinodiste ».

C'est édifiant ! Les conservateurs ne peuvent que se réjouir in petto de ces discordes de leurs ennemis.

Le Temps pronostique aussi ce que sera l'avenir :

« On le voit, de quelque côté qu'on se tourne, les difficultés abondent ; partout, obscurité, confusion, périls menaçants. »

On voit que la République nous ouvre de beaux horizons.

AU TONKIN

Le Bonkomme Percheron publie les lignes suivantes :

« ENCORE UNE VICTIME DU TONKIN. — Dans le courant de 1886, un jeune homme d'une vingtaine d'années, Émile Dessay, dont la famille habite Parfondeval, réalisait ce qui lui revenait de la succession de sa mère — une couple de mille francs — et prenait la route du Tonkin.

« Très intelligent et très actif, Dessay pensait à faire fructifier son petit héritage et, dès son arrivée là-bas, il se fit agréer comme conducteur de travaux dans une grande entreprise.

« Mais le pauvre garçon comptait sans le climat cent fois plus terrible que les Pavillons-Noirs. Atteint du choléra après un séjour de dix-huit mois, Dessay fut transporté à l'hôpital, où il ne tarda pas à succomber.

« Le père Dessay, lorsque sa douleur fut calmée, pensa à s'adresser au gouvernement pour réclamer la succession de son fils.

« Voici la première réponse que lui fit, à ce sujet, le ministre de la marine et des colonies :

Paris, 29 novembre 1887.

La liquidation de la succession Dessay n'a pu être complètement terminée. Le passif s'élève à 22,000 fr. et l'actif à 34,000 fr. environ ; les frais occasionnés par le règlement de la succession devront nécessairement être déduits de cette dernière somme.

La remise en France des fonds disponibles provenant de la succession du défunt a été demandée à l'administration locale. Je m'empresse de vous donner avis de la réponse dès qu'elle sera parvenue.

Agréé, etc. (Signature illisible)

« Le père Dessay commençait à s'impatienter lorsque, à la date du 30 avril 1889, il reçut, par l'intermédiaire du ministre de la marine, la réponse ci-après du gouverneur du Tonkin, mort depuis, lui aussi, du choléra :

Hanoï, le 7 mars 1889.

Monsieur le ministre,
En réponse à votre lettre du 30 novembre 1888, par laquelle vous m'informez que les héritiers du sieur Dessay, Emile, décédé à Hanoï, le 25 septembre 1887, demandent la remise des fonds disponibles provenant de la succession du défunt, j'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des renseignements qui me sont fournis par M. Frappier de Montbenoit, curateur, que les héritiers n'ont rien à espérer de la liquidation de la succession.

Veillez agréer, etc. RICHAUD.

« Et comme la famille insistait pour avoir des explications, des détails, elle recevait, dix jours après la communication de la lettre Richaud, l'étonnante lettre que voici de M. le ministre de la marine :

Paris, 10 mai 1889.

Vous me demandez des renseignements sur la succession du sieur Dessay, décédé au Tonkin, sans m'indiquer la date du décès, ni le grade, ni la qualité du défunt.

J'ai l'honneur de vous prier de me fournir des renseignements complémentaires.

Agréé, etc. (Signature illisible.)

« C'est tout simplement un comble.

« Comment ! voilà un ministre qui, à la date du 30 avril 1889, écrit au père Dessay : *Votre fils est décédé le 26 septembre 1887*, et qui, dix jours après, s'en vient dire : *Si vous ne me donnez pas la date de son décès, je ne puis*

vous donner des détails sur sa succession ! Ah ! comme on sent là les bienfaits de la Terre promise, et comme Bismarck doit se réjouir de nous avoir enfoncés, de complicité avec les ferro-opportunistes de la Chambre, dans le bourbier pestilentiel du Tonkin ! »

Les Lettres du Duc d'Orléans

Le Figaro, peu enclin à l'enthousiasme spontané, a cru devoir publier, cependant, sur les Lettres du duc d'Orléans, un article de M. F. Magnard, qui mérite d'être remarqué. En voici quelques extraits :

« Néanmoins, il est un livre que je voudrais voir répandre à profusion, sous forme d'éditions populaires, dans le but de préparer l'avenir et aussi d'instruire présentement les générations d'électeurs qui connaissent très mal notre histoire contemporaine, ne l'ayant lue que sous forme de résumés insipides ou de pamphlets venimeux.

« Je veux parler du volume de lettres du duc d'Orléans, que viennent de publier les deux princes ses fils. La tradition perpétuait le souvenir de la popularité du fils aîné de Louis-Philippe. Sa physionomie élégante et fine, qui revit si bien dans l'excellent portrait d'Alfred de Dreux, ses campagnes en Afrique, son intrépidité aimable et toute française, sa vie et son bonheur brisés en un instant par le plus brutal, le plus inattendu des accidents : tout cela constituait les éléments de cette popularité, mais elle va désormais se rattacher d'une façon plus solide encore à ses admirables lettres. Pour cette fois, la popularité savait ce qu'elle faisait et allait instinctivement à quelqu'un qui en était digne. Cela est rare. »

« Le duc d'Orléans eût été peut-être un grand roi, à coup sûr un roi éclairé, appliqué, passionné pour la gloire et le bonheur de son pays. Le cœur se serre en lisant la dernière lettre écrite par lui au comte Bresson, presque au moment où il « va monter en voiture ». Il ne fallait plus qu'une minute, que la secousse d'un cheval emporté pour anéantir tant d'espérances et pour lancer la France dans un inconnu, toujours renouvelé, d'aventures. »

Renvoyé à M. Jules Simon pour mieux apprécier ce que peut coûter à un pays la mort d'un prince.

Toute la presse s'est occupée du volume de lettres recueillies et publiées par Monsieur le Comte de Paris et M^{re} le duc de Chartres. On peut dire que l'ouvrage, très estimable au point de vue littéraire, a une véritable importance politique, et la préface qui l'accompagne est à elle seule un manifeste ; elle indique avec clarté ce que serait la Monarchie traditionnelle ayant à sa tête un prince pénétré des « besoins de son temps et de sa nation. » Ce serait non-seulement « la meilleure des républiques », mais la meilleure des monarchies, car elle unirait la stabilité héréditaire d'un pouvoir fort aux progrès vrais et à la liberté loyalement pratiquée dans la France lasse des révolutions.

INFORMATIONS

MISE EN LIBERTÉ DE M. THIESSÉ

M. Thiessé a été remis en liberté dans la soirée de mercredi, après une démarche de M^{me} Thiessé, accompagnée de M. Laguerre.

AU PALAIS DE JUSTICE

Parmi les individus arrêtés mardi soir, une quarantaine environ ont été envoyés en police correctionnelle. Vingt d'entre eux ont comparu hier devant la 10^e chambre; ils étaient prévenus d'outrage et de rébellion envers les agents.

Au nombre des assignés se trouvaient M. Thiessé et M. Bonjean, le petit-fils du président fusillé à la Roquette.

A 3 heures, M. Bonjean comparait seul au début de l'audience.

Il est inculpé de violences et voies de fait sur les agents. Il avoue avoir frappé M. Bussigny d'un coup de canne. Toutefois, il dit regretter ce mouvement de vivacité.

Le tribunal condamne M. Bonjean à 50 fr. d'amende.

LES POMPIERS

Paris est inondé de pompiers, voire même de pompières en grand uniforme. Les pompières anglaises ont un attrayant costume et des bottes vernies superbes, mais peut-être pas très pratiques pour aller au feu. Les pompiers ont des sabres de formes les plus variées, lattes, yatagans, épées, cimetères, sabres de cavalerie. Le feu n'a qu'à se bien tenir.

M. Carnot auquel il est question de décerner le titre de « grand pompier de l'univers » est venu mercredi tout exprès à Vincennes de Fontainebleau en daumont sans passer par Paris pour assister aux manœuvres de pompes et passer la revue des pompiers.

Il y a lieu de croire que M. Constans lui servira d'aide de camp.

Les pompiers cosmopolites sont arrivés munis des engins les plus nouveaux et perfectionnés. Nous voulons croire en leur habileté. Mais, hélas ! ils ne peuvent rien contre le feu républicain. Ce feu, c'est le pétrole, et l'eau ne peut rien contre lui. Pour s'en garer, il faut la hache énergiquement et surtout promptement appliquée autour du foyer de l'incendie. Et cette hache, les électeurs peuvent seuls la manier !

On lit dans la *Patrie* :

« La Droite peut, la tête haute, se présenter devant le corps électoral. Pendant toute cette législature où les républicains ont donné le plus triste spectacle et affirmé leur incapacité, la minorité n'a pas cessé de rester fidèle au programme qu'elle avait tracé en 1885 et qui lui avait valu une victoire signalée au scrutin.

» Avec acharnement elle a combattu le gaspillage de nos finances, réclamé des économies,

ne perdant pas une occasion de signaler les abus. La liberté de réunion, d'association, l'a toujours en pour défenseur résolu, et l'on sait comment, à plusieurs reprises, ses membres les plus éloquents ont signalé les actes et les mesures arbitraires. Enfin, elle a redoublé d'efforts pour faire cesser les persécutions religieuses et arrêter le développement d'une laïcisation coupable et ruineuse.

» Eh bien, savez-vous comment un rédacteur de la *République française* traite cette politique patriotique et libérale ? Il la qualifie de révolutionnaire. Cet écrivain, qui se cache sous le voile de l'anonyme, est évidemment un aimable plaisantin qui suppose que l'on peut encore faire prendre aux électeurs des vessies pour des lanternes. »

TREIZE MILLE... A TABLE

Comme ils étaient treize... mille à table, il devait en mourir au moins un — par mille — dans l'année.

A la suite du dîner des maires, M. Porion, maire de Wardrecques, arrondissement de Saint-Omer, a été pris d'un refroidissement qui l'a enlevé en quelques jours.

La souscription des maires pour offrir un cadeau à M. Carnot a produit la somme de cinquante-sept francs, versés par vingt-quatre souscripteurs. Quel succès !

L'ascenseur qui fait le service entre le deuxième étage de la tour et le sommet vient de subir des remaniements qui ont permis d'augmenter considérablement sa vitesse.

Le voyage est abrégé de 85 secondes; l'ascenseur fait, à partir d'hier, huit voyages à l'heure, au lieu de six.

10 ANS DE CAPTIVITÉ

L'*Avenir militaire* émet une proposition, dont M. le ministre de la guerre eut pu et dû prendre l'initiative :

« Le soldat Bonnet, fait prisonnier à Gravelotte, avait été condamné par les Allemands à 20 ans de prison pour rébellion et enfermé dans une forteresse de Silésie, d'où il ne put écrire à sa famille, qui le croyait mort. Sa peine a été diminuée de 2 ans; il vient d'être mis en liberté et d'arriver à l'Isle-d'Abeau (Isère), son pays natal.

» Depuis 19 ans, des soldats français sont donc encore dans les prisons allemandes. Il nous semble que le moment est venu pour notre gouvernement de demander la grâce de ceux qui n'ont pas encore entièrement subi la peine de leur condamnation. Nous ne pouvons croire que les autorités allemandes se refusent à un acte de clémence, que commande l'humanité, alors que la raison d'Etat ne peut plus être valablement invoquée. »

ÉTRANGER

KRACH FINANCIER EN ITALIE

Les nouvelles financières de Turin produisent à Rome une certaine panique.

On est convaincu que ce n'est pas 16 millions qui seraient nécessaires pour venir en aide aux banques de Turin, mais au moins 50 millions.

Dans ces conditions, il est peu probable que le conseil d'administration de la Banque nationale, qui se réunit aujourd'hui, autorise l'apport de 16 millions, dont 8 pour la Banque d'escompte et 8 pour la Tébérina.

Toutes les informations du monde financier venant de Turin sont unanimes à considérer la situation comme beaucoup plus grave qu'on ne l'avait cru jusqu'ici.

La Banque de Naples persiste à refuser de venir au secours de la Tébérina. Tout ce qu'elle a promis, c'est de prolonger de dix-huit mois le crédit ouvert à la Tébérina.

Il est constaté officiellement en Allemagne que 21,125 hommes, presque tous Alsaciens-Lorrains, ont été condamnés pour avoir émigré; 15,580 d'entre eux sont poursuivis de plus pour s'être soustraits au service militaire. Ces chiffres se passent de commentaires.

L'animation est très grande en ce moment à Spandau. La manufacture royale d'artillerie allemande travaille avec activité. On n'y avait jamais employé autant d'ouvriers qu'en ce moment, depuis 1873; ils sont au nombre de 2,100; 800 d'entre eux n'ont pas pu trouver à se loger en ville et sont obligés de retourner tous les jours à Berlin. Il n'a même pas été possible d'embaucher le nombre nécessaire d'ouvriers métallurgistes.

NOUVELLES MILITAIRES

On dit qu'une des raisons qui ont fait continuer pour un an l'amiral Dupetit-Thouars dans le commandement de l'escadre d'évolution, où il doit être remplacé par le vice-amiral Duperré, c'est que celui-ci aurait pour successeur, par suite du tour d'inscription, l'amiral Aube.

Or, on s'est dit avec raison que mettre dans un an nos forces cuirassées sous les ordres de ce singulier marin, c'était trop dangereux.

En prolongeant le commandement de M. Dupetit-Thouars et en nommant ensuite pour deux ans M. Duperré, nous sommes à l'abri de l'amiral Aube pour quelque temps.

MÉDITATION

Quelquefois des officiers et des sous-officiers croient donner à leurs chefs une haute idée de

leur zèle et de leur manière de servir, en choisissant l'instant de leur présence pour brusquer leurs subordonnés, et *crier* après eux. Cette manière est détestable et n'impose à personne. Elle produit l'effet complètement inverse à celui qu'ils en attendent.

Les officiers, les sous-officiers qui servent le mieux, sont ceux qui brusquent et *crient* le moins, et qui font faire le plus. L'injustice, les cris, l'abus des punitions étourdissent l'homme, le révoltent, et, si j'ose m'exprimer ainsi, déconsidère même la punition en la dépouillant de sa force morale, pour ne lui laisser que ses petits ennuis matériels.

Il faut, avant de punir un inférieur, surtout s'il est jeune soldat, l'avertir plusieurs fois doucement, puis, s'il est sourd à ces avertissements paternels, le punir très sévèrement, car alors vous serez sûr que ce ne sera pas l'ignorance que vous punirez, mais bien la mauvaise volonté, qu'il ne faut jamais supporter.

Général DE BRACK.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Comité Conservateur de Maine-et-Loire

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Saint-Blaise, 8.

Le bureau est ouvert tous les jours de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 6 heures du soir.

ÉLECTIONS DU 22 SEPTEMBRE

Candidats conservateurs

ANGERS, 1^{re} CIRCONSCRIPTION (Nord-Est et Nord-Ouest)

A. FAIRÉ, député sortant.

ANGERS, 2^e CIRCONSCRIPTION (Sud-Est)

TH. DE SOLAND, député sortant.

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ

Général LACRETELLE, député sortant.

CHOLET, 1^{re} CIRCONSCRIPTION

Comte DE MAILLÉ, député sortant.

CHOLET, 2^e CIRCONSCRIPTION

Vicomte DE LA BOURDONNAYE, député sortant.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

E. BERGER, député sortant.

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ

Comte L. DE TERVES, député sortant.

A Saumur, le Comité conservateur a établi son siège, comme précédemment, rue de la Comédie, n° 23, près le Théâtre.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LÉCONTE

DEUXIÈME PARTIE

II. — TIM SNARE SE MET EN CHASSE

Ce jour-là, un homme de trente ans environ, vêtu de drap bleu et coiffé d'une casquette américaine, fut aperçu, une lunette à la main, aux alentours et sur le plateau du village de Saint-Just, où il déjeuna. Ce personnage semblait très communicatif et causait avec tout le monde, en bon français, bien qu'avec un léger accent étranger.

Il s'éloigna de la localité en question vers onze heures du matin, paraissant se diriger vers Bourg; mais il ne s'y rendit pas en ligne droite, en tous les cas, car un cantonnier le vit deux fois quitter la grande route, puis disparaître.

De plus, il semble prouvé que le voyageur fut vu, pendant l'après-midi de cette journée, dans plusieurs cabarets des environs de Bourg,

notamment à Saint-Nicolas, au faubourg du Jura, à la Grenouillère, au Grand-Chelles, à Villeneuve, au faubourg de Mâcon, etc.

Enfin, il paraît certain que cet homme pénétra dans la ville vers le soir, et qu'il visita successivement l'hôtel de France, place Bernard; l'hôtel de l'Europe, place de Grenette; le café des Trois-Colonnes et le café Millet, rue Notre-Dame; le café Lapière et le café du Commerce, rue des Boucheries; le café de France, place Neuve; le café des Griffons, faubourg des Halles; le café Vadin, rue des Blanchisseries, et plusieurs autres, jusqu'au cabaret de la mère Thoiron, rue Crève-Cœur, — et qu'il sortit de Bourg, le lendemain matin, par la route de Trévoux, après avoir passé la nuit à l'hôtel des Dombes.

A Corgenon, le major et sa nièce étaient plongés dans l'anxiété et l'inquiétude. Ils avaient espéré revoir Tim vers midi, puis au dîner, et Tim ne revenait pas.

Le major ne cessait d'arpenter les alentours, sa lunette à tout moment braquée.

De la hauteur de Corgenon, son regard interrogeait tous les points de l'horizon. De là, il pouvait découvrir Saint-Denis, au clocher couvert d'une toiture à deux étages, et qui, de

loin, ressemble à celui de Péronnas (lequel n'a jamais sonné l'heure, quoiqu'en dise Alexandre Dumas (1), Saint-Rémi, Saint-André-le-Panoux et, dans les arbres, du côté opposé, Montcey, Vandeins, Chaveyriat, Chanoz et leurs clochers pyramidaux, Condeissiat, au campanile en forme de dôme octogonal, surmonté d'une flèche, etc.

Mais, nulle part, dans les champs ou dans les parties boisées du paysage, dans les chemins ou dans les sentiers, il n'apercevait le brave serviteur.

Polly venait, de temps à autre, à la rencontre de son oncle. Il n'avait pas voulu lui dire qu'il croyait Tim parti à la recherche de Raoul, de peur de causer à sa nièce une nouvelle déception, mais elle l'avait deviné immédiatement, on s'en doute bien.

Et, maintenant, chaque minute d'attente lui était une torture... Le retard de Tim à revenir à Corgenon lui causait une cruelle angoisse.

Le soir vint, puis la nuit; personne encore ! Macdowal dut exiger que Polly allât se reposer : elle n'y consentit qu'à son grand regret et

(1) « Minuit sonnait à l'église de Péronnas. » (Compagnons de Jésus.) Or, l'église de Péronnas n'a jamais possédé ni cadran, ni horloge.

pour ne pas contrarier outre mesure le bon major. Quant à celui-ci, il veilla jusqu'à une heure, et demie du matin, prêtant l'oreille au moindre bruit et fumant cigare sur cigare.

Enfin il se résigna à gagner son lit, où il fut longtemps à s'endormir.

Le lendemain, dans le temps que nos trois touristes étaient à prendre le déjeuner du matin, presque toujours composé d'œufs et de laitage, la porte de la salle à manger s'ouvrit, et Tim entra.

Le major s'était levé d'un bond à sa vue, mais il se rassit sans dire un mot... L'air découragé et froid du brave garçon lui avait appris, mieux que des paroles, le résultat infructueux de ses recherches.

Depuis cinq jours, le malade que nous avons laissé chez Rengeux, rue Lalande, à Bourg, était entre la vie et la mort.

Le docteur venait le visiter régulièrement deux fois, matin et soir, et sa mine était toujours anxieuse.

Il faut avouer que les gens de l'auberge entouraient des plus grands soins le voyageur dont nul ne savait le nom et que l'on n'eût osé interroger.

LES PÈRES ET MÈRES DE SEPT ENFANTS VIVANTS

VILLE DE SAUMUR. — Le Maire de la ville de Saumur a l'honneur de prévenir les contribuables qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 juillet 1889, « les pères et mères de sept enfants vivants, légitimes ou reconnus, ne seront pas inscrits au rôle de la contribution personnelle et mobilière ».

En conséquence, les intéressés inscrits au rôle de la susdite contribution sont priés d'adresser immédiatement leurs réclamations à la Mairie (bureau des contributions).

Mairie de Saumur, le 29 août 1889.

Le Maire, J. COMBIER.

LES LAITIÈRES

Dans l'alimentation de la plupart des ménages des villes et des campagnes, le lait, sous toutes ses formes, rentre pour beaucoup dans la nourriture de chacun.

Il semble donc tout naturel que les autorités surveillent de très près cette nourriture que les enfants surtout absorbent en grande quantité.

Il y a longtemps déjà qu'on ne s'était préoccupé de cette question dans Saumur. Mais depuis plusieurs jours notre police, prise d'un zèle très louable, à la suite de plaintes sans doute, s'est mise en campagne et a arrêté des laitières à leur entrée en ville.

On pèse leur lait, on l'examine, on le goûte même, et plusieurs marchandes peu scrupuleuses savent déjà ce qu'il en coûte de vendre aux consommateurs du lait additionné d'eau ou d'amidon.

Cette surveillance active est très bonne à exercer; elle devra encore se continuer et s'étendre sur les autres denrées. La santé publique n'aura qu'à s'en louer.

CONCOURS DU COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Le concours annuel de labourage, de matériel agricole et d'animaux domestiques, avec exposition de produits agricoles et d'instruments d'agriculture, aura lieu le dimanche 8 septembre prochain, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.

La Saint-Fiacre à Doué-la-Fontaine

La fête de saint Fiacre, patron des horticulteurs, a été célébrée dimanche dernier à Doué-la-Fontaine avec plus d'éclat encore que les années précédentes. Suivant un usage pieusement observé, elle a commencé par une messe dite à l'église paroissiale, et où les pépiniéristes de la ville s'étaient rendus en cortège avec les autres membres du Syndicat agricole et les magistrats municipaux. Pendant l'office qui avait attiré une nombreuse assistance, la

Le médecin avait ordonné le plus absolu silence à ce sujet, auprès du malade, lequel, disait-il, avait besoin de beaucoup de calme en ce moment.

Il faut convenir que cette recommandation avait été écoutée et suivie religieusement.

D'ailleurs, l'aubergiste était un homme discret.

C'est ainsi que, en aidant le malade à se déshabiller, un petit livre étant tombé de l'une des poches de ce dernier, le maître de l'auberge l'avait remis en place, sans le regarder, et ne l'avait jamais ouvert depuis, ce qui lui eût été facile, car son propriétaire était souvent sans la moindre connaissance de ce qui se passait autour de lui.

Le sixième jour, dans la matinée, le malade fit signe à l'aubergiste, qui venait d'entrer sur la pointe du pied, de s'approcher de son lit.

L'hôtelier s'empressa d'obtempérer à son désir.

— Ecoutez-moi, dit l'inconnu d'une voix si faible qu'on l'entendait à peine, j'ai un service à vous demander...

Il s'arrêta pour reprendre haleine.

— Ne craignez-vous pas de vous fatiguer ? interrogea son interlocuteur doucement, le

Société musicale a fait entendre plusieurs morceaux dont tous les auditeurs ont remarqué l'exécution correcte et brillante. M. l'abbé Chaussepied, premier vicaire, a prononcé, après l'évangile, une éloquente allocution sur les devoirs et la dignité du travailleur chrétien.

La messe a été suivie d'une réunion dans laquelle le président du Syndicat agricole, M. Henry Chatenay, a exposé en termes excellents les avantages pratiques de cette association, son utilité sociale et son développement rapide. Fondé il y a trois ans, le Syndicat de Doué compte aujourd'hui trois cents adhérents et rayonne sur le canton tout entier.

M. Chatenay s'est félicité avec raison d'un progrès si promptement réalisé. Ce qu'il n'a pas dit, mais ce que personne autant que lui n'avait oublié, c'est que ce résultat est dû en grande partie à son esprit d'initiative, à son talent d'organisateur et au dévouement infatigable dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

A deux heures, les membres du Syndicat et leurs invités ont pris place à un banquet sous la présidence de l'honorable M. Bineau, conseiller général et maire de Doué. La gaieté la plus franche n'a cessé d'animer ce repas aussi bien ordonné que parfaitement servi. Sur tous les visages se lisait une expression de contentement et de belle humeur, la satisfaction d'honnêtes gens heureux d'être ensemble et d'union, de cordialité. Au dessert, après un intermède musical, M. Bineau et M. Berger, député, ont porté des toasts très applaudis à l'extension de l'industrie des pépinières de Doué, à la prospérité du Syndicat, au bon accord et à la santé de ses membres. La fête s'est terminée par de joyeuses chansonnettes dites avec beaucoup d'entrain et de goût. Vers cinq heures, les convives quittaient la salle du banquet, espérant bien s'y retrouver aussi nombreux l'année prochaine et emportant le meilleur souvenir de la journée qu'ils venaient de passer.

BAUGÉ. — A propos de la candidature de M. Benoist, voici ce que dit le *Petit Courrier* :

« Une réunion d'opportunistes a choisi lundi M. Benoist, ancien député et battu en 1885, comme candidat aux prochaines élections législatives pour l'arrondissement de Baugé. M. Benoist vient chercher une veste bien doublée pour cet hiver, car, paraît-il, il fait froid dans les Alpes. »

NI EMPRUNTS, NI IMPÔTS NOUVEAUX

A partir du 1^{er} janvier 1890, le principal des contributions directes sera augmenté de 8 0/0 environ.

Le pays, aux élections générales de 1885,

avait hautement manifesté sa volonté. Ni emprunts, ni impôts nouveaux, telle avait été la formule acceptée, imposée par le suffrage universel.

Et le dernier acte de la majorité républicaine aura été d'augmenter de 8 0/0 le principal des contributions directes !

UN EMPRUNT EN PERSPECTIVE

Les journaux officiels annoncent que M. Rouvier, ministre des finances, a demandé à ses collègues leurs propositions pour préparer le budget de 1891.

Ils auraient pu ajouter que le ministre des finances a déclaré, à l'un des derniers Conseils des ministres, qu'il avait l'intention de déposer sur le bureau de la Chambre, en même temps que le budget de 1891, un projet de loi pour un emprunt de liquidation de quinze cents millions en rente 3 0/0.

Nous craignons fort qu'un emprunt de liquidation de quinze cents millions ne soit pas suffisant, étant donné notre situation de trésorerie.

Avis aux électeurs !

FRANC-MAÇON ET OPPORTUNISTE

M. Lair, conseiller général du canton de Saint-Jean-d'Angély, franc-maçon zélé, décédait dernièrement dans une station thermale du Puy-de-Dôme.

Maire de cette commune, il avait dû céder aux exigences de ses amis francs-maçons et chasser des écoles les Sœurs de la Doctrine chrétienne. Mais, à la confusion de ses amis, la lecture du testament de M. Lair vient de prouver que les sentiments anti-religieux dont il faisait parade n'étaient pas sincères, car il laisse aux Sœurs de la ville qu'il avait expulsées un legs de 60,000 francs.

Disons que M. Lair était le type parfait de l'opportuniste.

Bibliographie.

LE CENTENAIRE DE 1889, par E. Le Febvre, de la *Gazette de France*. — Une brochure in-8°. Prix 1 franc. — Roger et Chernoviz, éditeurs.

Ce travail, qui a paru dans la *Revue catholique des Institutions du Droit*, a été fort goûté par les graves lecteurs de cette revue. On a pressé l'auteur de l'éditer en brochure. C'est ce qui a paru de plus complet et surtout de plus pratique sur la question. M. E. Le Febvre prouve que, depuis 1789, aucune assemblée n'a été légale; — que la nation, depuis lors, n'a jamais été consultée; — que le peuple français n'a pas trempé dans les crimes de la Révolution; qu'il en a été la victime et non l'auteur.

M. Le Febvre montre par quels moyens on peut arriver, d'ici aux élections prochaines, à faire constater, par le suffrage universel, que la

— Je le jure sur mon salut éternel ! prononça-t-il d'une voix qu'il s'efforçait de rendre ferme.

— Eh bien, soyez tranquille, dit l'aubergiste, je ne parlerai que si la justice me l'ordonne.

— Merci, murmura l'inconnu, épuisé par l'effort qu'il venait de faire, et essayant de sourire.

Une heure après cette scène, le médecin arriva.

Il examina, comme de coutume, le malade, et trouva son état empiré depuis la veille. Il ne parut pas trop étonné, ces alternatives de pis et de mieux étant assez ordinaires dans ces sortes de cas.

Il s'informa cependant, auprès de l'aubergiste, si l'étranger n'avait pas éprouvé quelque émotion violente depuis la dernière visite.

L'aubergiste hésita, mais il surprit à ce moment le regard du malade fixé sur le sien. Ce regard était si suppliant, que le brave homme refoula ses scrupules.

— Non, monsieur... répondit-il au docteur qui n'avait rien remarqué.

Celui-ci, suivant son habitude, recommanda les plus grands ménagements, et l'observation

France veut encore aujourd'hui ce qu'elle voulait en 1789 par-dessus tout, ses libertés provinciales et communales garanties par la Monarchie, ainsi que le respect de la religion et des droits du père de famille.

Si cet éloquent appel aux chefs du parti conservateur et surtout à la jeunesse catholique est entendu, on peut espérer que les élections prochaines, en venant clore l'ère de la Révolution, permettront à la France de reprendre, avec sa constitution nationale, sa prospérité intérieure et son rang parmi les grandes puissances européennes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 août 1889.

La crainte d'une élévation du loyer de l'argent en liquidation détermine quelques ventes. Ces réalisations amènent le 3 0/0 à 85.45 et le 4 1/2 0/0 à 404.40.

L'action du Crédit Foncier est fermée à 4,280. Le bilan au 31 juillet qui vient d'être arrêté témoigne de la bonne marche des opérations commerciales. Les obligations foncières et communales donnent lieu à de bons achats.

La Banque de Paris et des Pays-Bas ferme à 748.75.

La Société Générale a des demandes au comptant à 465.

On est à 512.50 sur la Banque d'Escompte et à 690 sur le Crédit Lyonnais.

La Société des Dépôts et Comptes courants est tenue à 595.

Le 3 0/0 Portugais est très animé à 66. L'épargne se porte sur cette valeur dont la hausse est tout indiquée.

En Italie, la crise économique et financière prend un caractère d'intensité tel qu'il devient urgent de vendre les valeurs de cette origine. Il faut donc profiter de ce que les cours sont momentanément soutenus par les marchés allemands.

Le Panama s'arrête à 42.25.

L'action de la Tour Eiffel a progressé de 772.50 à 790. Le 2 septembre, la Société procédera à une nouvelle répartition de 400 francs par action.

Les obligations des Chemins Argentins cotent 434; celles des Chemins de fer de la province de Santa-Fé sont à 399.

Les obligations des Chemins de fer Economiques ont des transactions assez animées à 376.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,
Faites avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 4.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

Nous engageons nos lecteurs comm. rçants à aller voir la brillante collection de la **Savonnerie Maubert**, 4, rue du Caire, Paris, et surtout son nouveau savon N° 88 Pompadour aux fleurs fraîches. Nous déclarons que jamais on n'a produit plus beau, plus fin et de meilleur goût.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

à la lettre de ses ordonnances. Puis, il défendit à son client toute espèce d'agitation, et sortit.

(A suivre.)

GRANDE ENTREPRISE

DE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Avec Cour et Jardin

A Saumur, rue d'Alsace, n° 41. S'adresser à M^e LE BARON, notaire. (696)

Études de M^e BRUNET, notaire à Angers, et de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable

UNE MAISON

Comprenant : rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, jardin et dépendances, à Saumur, rue de Poitiers, n° 37, avec façade sur le Champ-de-Poire.

S'adresser soit à M^e BRUNET, soit à M^e LE BARON, notaires. (653)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

Habité par M. MINDET, employé receveur à la gare d'Orléans, route de Rouen, 21.

S'adresser à M. JULES LEBCEUF, à Brain-sur-Allonnes. (637)

ON DEMANDE une apprentie

pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, n° 40.

FOURNITURES

NÉCESSAIRES

A MM. les Officiers de l'École de cavalerie.

Les fabricants et fournisseurs patentés, de nationalité française, qui désirent soumissionner pour la fourniture des effets et objets nécessaires à MM. les Officiers (non compris ceux qui sont confectionnés par les chefs ouvriers de l'établissement), pourront prendre connaissance du cahier des charges, chez le concierge de l'École, tous les jeudis, de midi à deux heures, à partir du 15 septembre. (697)

A Louer présentement

UNE BELLE MAISON

Avec GRANDE REMISE, ÉCURIE, COUR, CAVE ET JARDIN, Située rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. HOULARD, négociant en vins, rue des Basses-Perrières, n° 7.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Co a du Pérour du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

DÉPÔT : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

A VENDRE

Un superbe chien couchant

S'adresser à M. MOREAU-PELTIER, à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

AVIS La chasse est interdite dans la commune d'Épieds à tout étranger qui ne possède pas 2 hectares de terre dans la commune. (690)

Comptoir patriotique

J. DELAGE

12, RUE SAINT-NICOLAS, 12 SAUMUR

Spécialité de vins naturels à emporter : Vins rouges à 0 fr. 40, 0 fr. 50, 0 fr. 60 et 0 fr. 70 le litre. Vin blanc à 0 fr. 50 le litre.

VINS FINS

Bordeaux, Madère, Frontignan et Malaga, depuis 1 fr. 25 la bouteille. Vermouth, Kirsch et Rhum, depuis 1 fr. 25 le litre. Eau-de-vie, depuis 1 fr. 10. Cognac, depuis 1 fr. 50 le litre. Sirops de toutes sortes, 1^{er} choix, depuis 1 fr. 50.

Liqueurs de toutes sortes, depuis 1 fr. 25.

Liqueurs des premières marques à des prix exceptionnels de bon marché.

VENTE SUR LE COMPTOIR

Vins blanc et rouge, le verre, 0 fr. 10. Eau-de-vie, Kirsch, Menthe, Anisette, Cassis et Rhum, le petit verre, 0 fr. 10. Absinthe ordinaire, 0 fr. 15. Absinthe Pernod, 0 fr. 20. Vermouth, Madère, Malaga, Frontignan, le petit verre, 0 fr. 15. Fruits divers, 0 fr. 15. (692)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 37	Banque de France	3880	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	367	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 42	Banque d'Escompte	511 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	461	Compagnie parisienne du Gaz	
4 1/2 1883	104 15	Comptoir national d'Escompte	563 75	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	460 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1285	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	459	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	
Oblig. 1855-60 3 0/0	530	Crédit Industriel et Commercial	575	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	379	— obligations à lots	
— 1865 4 0/0	520 50	Crédit Lyonnais	690	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	454	Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1869 3 0/0	408	Crédit Mobilier	423 75	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
— 1871 3 0/0	396 50	Dépôts et Comptes courants	595	Est 3 0/0 anc. r. à 500	399	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	520	Société Générale	465	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	407 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	
— 1876 4 0/0	520	Est	802 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	409 50	— 1870 5 0/0	
— 1886 3 0/0	380	Paris-Lyon-Méditerranée	1330	Nord 3 0/0 r. à 500	417	— 1884 5 0/0	
Bons de liquidation	527 25	Midi	1175	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	410	— 1889 4 0/0	
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Austrie 4 0/0 or	94 10		
				Dette d'Égypte 6 0/0	45		
				Extérieur 4 0/0	73 60		
				Hongrie 4 0/0 or	84 70		
				Italie 5 0/0	92 50		
				Portugal 4 1/2 1888	500		

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6 »		9 34	10 5	9 43	10 16
Château-du-Loir	10 13		12 30	1 58	6 35	12 28
Noyant-Méon	11 20			3 8	7 40	1 13
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49	
Vernantes	11 43			3 30	8 »	
Blou	11 54			3 41	8 10	
Vivv	12 2			3 49	8 17	
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41	
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 41			4 34	8 51	
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49
Brézé-Saint-Cyr		9 21			4 37	8 56
Montreuil-Bellay		9 19	11 24		2 18	4 57
Thouars			11 57		2 45	5 33
Niort			3 58		4 30	8 42
Saintes					6 30	11 52
Bordeaux					9 52	3 34

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Bordeaux			5 40	8 20		
Saintes			7 15	9 9		
Niort			9 32	11		
Thouars			12 11	12 47	1 35	4 15
Montreuil-Bellay				1 9	2 37	5 18
Brézé-Saint-Cyr					2 50	5 18
Chacé-Varrains					2 57	5 26
Nantilly (arrivée)					3 2	5 31
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)					3 13	5 42
(départ)					2 52	5 20
Nantilly (départ)					3 3	5 33
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)					7 47	11 44
(départ)					7 57	11 54
Vivv					8 10	12 10
Blou					8 19	12 19
Vernantes					8 32	12 33
Linières-Bouton					8 45	12 46
Noyant-Méon					8 59	1
Château-du-Loir					10 10	2 9
Chartres					2 47	5 54
Paris					5 25	7 30

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		6 10	8 55	12 7	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26	11 12	12 53	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33	11 22	13 1	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24
(départ)	3 27	7 52	11 21	1 15	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	11 32	1 27	4 45	7 13	
Port-Boulet		3 52	8 20	11 41	1 38	5 1	7 29
Langeais		4 26	8 59	12 3	2 12	5 46	8 8
Tours (arrivée)		5 5	9 42	12 46	2 51	6 35	8 54
Paris (arrivée)		10 39		4 40	2 35	5 7	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	9 37	4 31		7 41	4 34
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50		8 10	4 56
Chinon	9 4	12 50	7 14		9 4	7 6

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53		
Moncontour	7 41	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 4		
Montreuil (ar.)	9 21	2 24	4 38		
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
la Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. mixte soir	Direct mixte matin
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 53	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	12 8	3 30	6 8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 50	6 43
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	1 4	4 5	7 6
(départ)	3 3	6 52	9 12	1 13	4 9	7 12
Saint-Martin		7 6	9 26	1 25		7 25
Saint-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39
Angers (arrivée)	3 28	7 32	9 52	1 48	4 32	7 48
Nantes (arrivée)	3 57	8 21	10 41	2 30	4 57	8 32

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	5 30	1 18	7 20		7 15	11
Vivv	5 43	1 38	7 34		7 31	11 23
Longué	5 55	1 59	7 48		7 52	11 51
Jumelles	6 7	2 21	8 1		8 9	12 34
Baugé	6 22	2 47	8 19		8 24	12 34
Clefs	6 39	3 15	8 38		8 37	12 49
La Flèche	6 52	3 33	8 52		8 50	1 5